

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 4 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE TARNOS

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Afin de développer et consolider le partenariat existant entre le conservatoire et l'École de musique de Tarnos, il est proposé de signer une convention cadre entre les partenaires.

Cette convention a pour objectif de définir les bases d'une collaboration visant à enrichir l'expérience éducative et culturelle des élèves du Conservatoire et de l'école de musique de Tarnos, tout en promouvant une interaction structurée et rigoureuse entre les deux partenaires.

La convention est conclue pour une durée de trois années scolaires, de septembre 2025 à juin 2028, et repose sur le développement de l'action pédagogique.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- Les partenaires s'engagent à enrichir l'offre pédagogique proposée aux élèves, dans un cadre structuré et conforme à des principes éthiques. Ainsi, 15 élèves du Conservatoire pourront participer à des projets ou sessions pédagogiques organisés par l'école de musique de Tarnos et supervisés par Yves Bouillier.
- Les élèves de l'école de musique de Tarnos pourront, eux aussi profiter de séances pédagogiques organisées par le Conservatoire.
- Les élèves des deux structures pourront participer à des événements artistiques organisés par les partenaires
- Les élèves du Conservatoire pourront, les modalités définies par convention, s'impliquer dans le projet annuel de l'école de musique de Tarnos hors les murs. Ce projet sera entièrement pris en charge par le Partenaire.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention cadre avec la Mairie de Tarnos dont vous trouverez le projet en annexe du présent rapport.

DONT ACTE